Payerne

Le Trait d'Union

www.payerne.ch

Journal officiel de la Commune de Payerne, N° 56 décembre | 2020

Editorial

Le virus de la Fête…

Cette année 2020 devait être placée sous le signe de la bonne ambiance avec, entre autres, l'inauguration de notre majestueuse Abbatiale, la Journée des Communes vaudoises ou encore le retour du Red Pigs Festival sur la flambant neuve Place du Marché. C'est connu, les Payernois.e.s ont le virus de la fête…

Mais à quelques petites heures du début de nos chers Brandons, en février dernier, c'est une tout autre folie qui s'est propagée et a tout gâché. A partir de là, il a fallu rapidement se réinventer et se faire à l'idée que le monde de demain ne serait plus jamais celui d'hier : distanciations sociales, quarantaines, télétravail, hôpitaux saturés, restaurants et bars fermés, et j'en passe. Apprendre à revivre, tout en protégeant nos seniors et en essayant d'épargner les personnes à risque. Nous devons nous inspirer de cette nouvelle vie, si nous voulons rapidement retrouver celle d'avant. En cette période de « bonnes résolutions », il nous faut impérativement soutenir nos entrepreneurs et artisans locaux ! A ce propos, vous trouverez, à l'intérieur de ce « Trait d'Union », une carte de fidélité à utiliser dans les commerces de notre Ville. Participons activement à cet élan de solidarité ! La deuxième vague s'estompant, alliée à la recherche imminente de vaccins, doit être une lueur d'espoir. Bientôt nos masques tomberont et laisseront réapparaître nos sourires. Rien n'est gagné, malgré tout. Nous devons continuer à nous responsabiliser et faire preuve de civisme.

2021 sera alors une année remplie d'optimisme et de contacts humains retrouvés. Ne serait-ce que pour les élections communales qui se dérouleront dans quelques mois. La floraison de partis, l'affirmation de candidats, sont de véritables richesses intellectuelles pour notre ville. Il faut que la vie politique retrouve sa place au sein de notre quotidien; notre population doit pouvoir faire ses choix en toute connaissance de cause, en se rendant « normalement » aux urnes.

Au nom de la Municipalité, je tiens à remercier sincèrement le personnel communal pour son engagement tout au long de l'année. L'enthousiasme et la qualité du travail de nos collaborateurs sont à relever.

Chères Payernoises, Chers Payernois, je vous souhaite de belles Fêtes de fin d'année, en espérant que celles-ci puissent se passer dans les meilleures conditions familiales. J'en profite donc pour vous adresser mes vœux de bonheur, santé et réussite.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Edouard Noverraz, Municipal

Joyeuses fêtes de fin d'année !

Les marchés hebdomadaires au pied de l'Abbatiale, à découvrir en page 10

Dans cette *Edition*

2 **Les informations municipales**
- ◊ Communication des décisions municipales en 2020
- ◊ Bilan de législature

4 **Le portrait**
- ◊ Présentation d'une société locale
- ◊ Un collaborateur se présente

6 **Les actualités**

8 **Les actualités**
- ◊ Nocturnes
- ◊ Elections communales

10 **Les actualités**
- ◊ Les marchés hebdomadaires
- ◊ « Payerne et ses Hameaux, Ville lumières »
- ◊ « Cité de l'énergie »
- ◊ Journée des Communes Vaudoises

12 **La der**
- ◊ Services hivernaux 2020 - 2021
- ◊ Horaires durant les fêtes

Rédaction

Editeur :
Municipalité de Payerne

Responsable rédactionnel :
Mme Cynthia Maillat

Contact :
e-mail : tdu@payerne.ch
Tél : +41 (26) 662 66 26

Équipe de rédaction :
A. Hochuli, rédactrice
C. Maillat, rédactrice et mise en page
J. Mora, rédacteur
E. Noverraz, rédacteur
F. Leuthold, impression

Parution :
4 fois par année

Distribution : Journal gratuit - tous ménages

Communication des décisions municipales en 2020

Préavis adoptés par la Municipalité

Préavis n° 24/2020
Assainissement du chemin En Chaux

L'existence du chemin En Chaux remonte au 18e siècle, période à laquelle a également été construite la ferme éponyme. A l'époque, seuls quelques chars tirés par des chevaux y circulaient, compactant au fil des ans le chemin. Aujourd'hui, force est de constater que l'état de ce chemin est déplorable et qu'il est difficile d'y circuler, au milieu des nids de poule, des affaissements de chaussée et des accotements ornierés. Au vu de son état devenu alarmant, la Municipalité s'est penchée sur son assainissement qui sera réalisé pour un montant de Fr. 190'000.-- dont 70 % seront pris en charge par la Commune de Payerne.

Préavis n° 25/2020
Réponse à la motion du 28 juin 2020 de Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher concernant le domaine de Grange-de-la-Ville

Le préavis a pour but de démontrer que la stratégie pour le domaine de Grange-de-la-Ville, adoptée par la Municipalité (variante n° 2 ci-après), répond à différents critères de mise en valeur notamment après avoir examiné les différentes possibilités dont certaines ne sont pas conformes au droit foncier rural. Ces différentes variantes explorées sont les suivantes :

- vente partielle, morcellement du bien-fonds n° 3173, démantèlement de l'entreprise agricole, location des parcelles RF nos 3174 et 3192 ;
- vente totale du bien-fonds n° 3173, démantèlement de l'entreprise agricole, location des parcelles nos 3174 et 3192 ;
- vente du domaine de Grange-de-la-Ville dans son intégralité ;
- location du domaine dans son intégralité.

A futur, la Municipalité proposera au Conseil communal de vendre le bien-fonds n° 3173.

Préavis n° 26/2020
Renouvellement des infrastructures informatiques : centre de calcul, réseau informatique, Wifi

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal d'autoriser le renouvellement d'infrastructures informatiques pour un montant de Fr. 390'000.--. Dans ce cadre, une étude a été menée par l'entreprise KPMG afin d'analyser dans quelles mesures et sous quelles conditions il serait possible de déplacer l'infrastructure communale dans le cloud. Cette étude a démontré qu'une telle migration serait compliquée en termes juridiques et organisationnels sans économie de ressources humaines et avec une augmentation des coûts.

Préavis n° 27/2020
Première demande d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19

Lors du bouclement de ses comptes 2019, la Municipalité a créé un fonds de solidarité Covid-19 de Fr. 500'000.-- afin de prendre en charge des dépenses communales exceptionnelles et de soutenir les associations communales, les commerces locaux et les manifestations locales. Ce préavis propose d'autoriser la Municipalité de compenser les dépenses d'ores et déjà consenties de Fr. 95'299.07 ainsi que les futures de Fr. 43'000.--.

Plusieurs préavis de demande d'utilisation du fonds de solidarité Covid-19 seront adressés au Conseil communal dans les mois à venir.

Préavis n° 29/2020
Budget 2021

Pour la 2e fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2021, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus.

Le budget 2021 présente un déficit de Fr. 490'176.— soit environ 1.05 % du total des charges de la Commune. Ce déficit présenté est en partie dû au manque de recettes fiscales estimées à cause de la situation économique touchée par la crise sanitaire Covid-19.

La marge d'autofinancement est encore positive de l'ordre de Fr. 3.4 mios, et en légère baisse par rapport à celle ressortant des comptes 2019. La Commune devrait ainsi pouvoir financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Pour le cas où elle devrait emprunter, les taux d'intérêts restent encore faibles et, de ce fait, il serait possible de se financer à des conditions favorables.

Il est à relevé que ce budget a été établi au plus proche de la réalité tout en tenant compte des incertitudes actuelles liées à la crise sanitaire.

Retrouvez tous les préavis complets et les communications de la Municipalité sur www.payerne.ch. **CM**

LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Bilan de législature

2016 - 2021

En date du 23 novembre 2016, la Municipalité présentait son programme de législature pour les années 2016 à 2021. Ce document a permis à la Municipalité de faire part de sa vision des objectifs politiques et financiers à mener sur l'ensemble de la légilsature.

Arrivée au terme de la législature, la Municipalité a dressé le bilan de son action des dernières années. Ce document a été présenté à la presse le lundi 9 novembre dernier. A cette occasion, les Municipaux ont pu mettre en lumière les principales réalisations concernant leurs dicastères respectifs.

Bilan financier (valeur au 31 décembre 2019)

Les dépenses d'investissements de 2016 à 2019 avoisinent les Fr. 36'840'000.-- alors que les recettes, quant à elles, totalisent Fr. 10'430'000.--. Cette augmenation nette de Fr. 26'4510'000.-- a pu être financée en grande partie par les marges d'autofinancement réalisées durant la période. La dette bancaire, quant à elle, se situe à Fr. 42'179'340.--. Durant cette période, plusieurs investissements phares ont été réalisés. Les dépenses de fonctionnement totales ont été maîtrisées. Elles sont quasiment identiques entre 2016 et 2019. La dette nette par habitant se situe légèrement au-dessous de Fr. 1'000.--.

Les maîtres-mots

Les maîtres-mots retenus par la Municipalité en 2016 étaient les suivants :
- application de la charte des valeurs ;
- dévelopemment ;
- sécurité et qualité de vie ;
- proximité-accessibilité.

Ces quatre maîtres-mots sont déclinés dans le bilan de législature mettant en exergue particulièrement le fort sentiment d'appartenance du personnel communal, le grand développement démographique, avec l'arrivée du 10'000e habitant en 2018, le nouveau concept sécuritaire de la Ville et le soutien aux sociétés et manifestations locales.

Dans la situation vécue aujourd'hui à travers la crise sanitaire du Covid-19, la Municipalité souligne également la forte implication du personnel communal lors de la première vague, la mise en place d'un réseau d'entraide ainsi que la création d'un fonds de solidarité.

Les dossiers de législature

Sur les nombreux dossiers de la législature, la Municipalité a mis en lumière divers projets d'envergure réalisés durant les dernières années, ceci à l'occasion de la présentation du bilan à la presse.

Notons particulièrement :
- la réalisation de la révision du statut du personnel communal avec également la mise en place du règlement d'application et la révision du formulaire de l'entretien d'évaluation ;
- la requalification du secteur de la Maison de Paroisse par la construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé avec parking souterrain, l'aménagement d'un parc et d'un espace public, l'assainissement et la mise en valeur de la Tour ainsi que de la Muraille des Rammes ;
- le maintien des commerces majeurs au centre-ville et le soutien à l'ensemble du tissu commercial en collaboration étroite avec la SIC par le maintien des contacts avec cette dernière, l'organisation de rencontres avec les différents acteurs de la Ville ainsi que la mise en place d'actions durant la crise sanitaire ;
- la création de la société d'exploitation du site Aéropôle : swiss aeropole SA ;
- la création de l'association des Communes pour la STEP régionale, l'EPARSE ;
- le début de la mise en oeuvre de la planification énergétique territoriale par le biais du projet de réseau de chauffage à distance à l'avenue Général Jomini ;
- la poursuite de la démarche d'assainissement énergétique des bâtiments, notamment au Centre Sportif de La Promenade, le Bâtiment des Services d'Exploitation, la Détente, les Cadets ;
- la mise en place d'un nouveau concept sécuritaire de la ville ;
- la mise en oeuvre d'activités sportives telles que Sport Week-end, gym-poussettes, Payerne Morning Run et initiation au Nordic Walking ;
- la création d'une fête mutliculturelle ;
- la revitalisation de la Place du Marché par la mise sur pied d'une démarche participative et la création de marchés hebdomadaires ;
- l'établissement d'un plan de développement 2016 - 2026 pour subvenir à l'augmentation des élèves ;
- la construction (en cours) d'un collège de 16 classes pour le primaire aux Rammes ;
- l'augmentation des places en matière d'accueil parascolaire et l'ouverture prochaine d'une nouvelle structure ;
- la démarche proactive du secteur de la cave auprès de clients potentiels.

Le bilan de législature complet est disponible sous www.payerne.ch. **CM**

Présentation d'une société locale

Samaritains, section de Payerne et environs

L'Alliance suisse des samaritains existe depuis 1888 et regroupe plus de 20'000 secouristes actifs et environ 4'000 enfants et adolescents dans 1'000 sections. Les samaritains dispensent des cours de premiers secours de haut niveau. Ils forment chaque année environ 10'000 jeunes gens dans le cadre du cours de sauveteur et initient nombre de parents et d'adultes actifs aux premiers secours. L'alliance suisse des samaritains(ASS) dont le siège est à Olten est une des organisations de sauvetage membre de la Croix-Rouge Suisse (CRS).

Née le 16 juin 1936, la section des samaritains de Payerne et environs est une société à but non lucratif. Elle regroupe 25 samaritains bénévoles de tout âge. Elle est chapeautée par l'association cantonale vaudoise des samaritains. Actuellement dans les sous-sols de l'école professionnelle de Payerne, la section est confortablement installée dans un local comptant 3 salles permettant de s'entrainer, se former et se réunir dans une atmosphère conviviale. La section dispose d'une unité mobile offerte par la loterie Romande. Elle est stockée sur un emplacement que la commune a mis à disposition.

Objectif

Qu'au moins une personne dans chaque foyer en Suisse acquiert des connaissances en premiers secours et puisse sauver et soigner ses proches. Pour ce faire, nous proposons des cours thématiques pour le public et des formations spécifiques adaptées aux entreprises.

Section Formatrice

Forte de 3 moniteurs, la section des samaritains de Payerne s'emploie à former de nouveaux secouristes et maintenir les connaissances médico-techniques de ses membres au niveau optimum. Dans le cadre de nos activités publiques, nous organisons tout au long de l'année des cours de premiers secours tels que :

- sauveteur pour le permis de conduire ;
- réanimation (massage cardiaque) – BLS-AED-SRC ;
- urgence de la petite enfance pour les nouveaux parents, grands-parents, maman de jour.

La formation de nos moniteurs permet à la Section de Payerne de proposer des cours plus spécifiques selon vos attentes (association, entreprise, club).

L'ensemble de nos cours sont certifiés IAS ou SRC.

Nous formons ainsi la population aux gestes de premiers secours

Services sanitaires et interventions

- aide spontanée et prise en charge de personnes lors d'un accident ;
- postes sanitaires lors de manifestations, soutien des services de sauvetage professionnels dans des situations exceptionnelles ;
- organisation de collectes de sang avec le centre de transfusion ;
- engagement volontaire pendant la pandémie.

Section attractive et dynamique

Nous nous rencontrons tous les derniers jeudis du mois de 19 h 45 à 22 h 00 au local des samaritains. Des exercices ou de nouveaux cours sont dispensés. Les sujets abordés sont multiples tels que les fractures et immobilisation, les malaises, les arrêts cardio-respiratoires, les attaques cérébrales, les plaies, les brûlures, les allergies ou encore la prise de paramètres vitaux pour sauver la vie comme la tension artérielle.

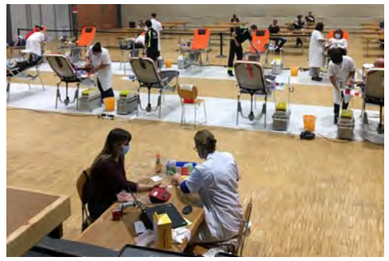

Nous organisons en collaboration avec les samaritains de la région des exercices inter section ainsi qu'une conférence annuelle animée par un intervenant spécialisé ou/et un professionnel de la santé. Les samaritains de Payerne sont au service de la population.

En tant qu'organisme affilié à la Croix Rouge suisse, nous assurons les premiers secours dans de multiples manifestations au sein de la commune et aux alentours lors de grandes manifestations comme le Red Pigs, le Tirage, des courses de vélo, Graines de foot ou encore UBS Kids Cup. Nous organisation et gérons également les dons du sang. Et si dans chaque foyer, une personne pouvait pratiquer les gestes de premiers secours ?

Pourquoi pas vous ?

Les accidents sont fréquents et se produisent de façon inattendue, à la maison, durant vos loisirs ou en vacances. Les gestes de premiers secours sont primordiaux pour assister la victime jusqu'à ce que les professionnels prennent le relais.

Vous avez déjà été confronté à un malaise, une brûlure ou une fracture. Comment avez-vous réagi ? Si vous souhaitez venir découvrir la Section des Samaritains de Payerne, nous vous laissons prendre contact avec notre présidente au 079.649.66.71 afin de vous accueillir.

Si vous êtes un organisateur de manifestation et souhaitez obtenir un devis ainsi qu'un concept médico-sanitaire pour votre future manifestation, notre responsable se tient à votre entière disposition au 078.725.45.38.

Aidez à sauver des vies humaines !

Les samaritains

Un collaborateur se présente

Ernst Bieri, chef de secteur atelier

Ernst Bieri est né le 19 décembre 1967 à Meyriez, il est marié et à la tête d'une famille nombreuse et recomposée puisque son épouse avait une première fille, à laquelle ils ont donné deux sœurs et un frère. Leur première fille leur a offert la joie d'être grands-parents, avec l'arrivée d'une petite-fille puis d'un petit-fils.

Parcours de vie

Il a passé ses premiers mois sur la Commune de Domdidier, où son père avait une exploitation en fermage. Avant de s'établir à Payerne, la famille aura beaucoup déménagé : de Domdidier, ils sont partis pour Roche dans le Jura bernois, ensuite à Choindez dans le Jura, où son père travaillait à la fonderie Von Roll et où Ernst commencera ses petites classes. Après une année, ils sont partis à Brenles, aussi pour une période d'environ une année, avant d'aller à Blonay quelques mois. Ernst et sa famille viennent ensuite sur Payerne, pour y rester définitivement cette fois. Ernst entrera donc en 3e année primaire à Payerne, où d'ailleurs il fera toutes ses écoles. Il finira l'école en primaire supérieure.

Ernst effectue ensuite son apprentissage de menuisier, de quatre ans, au sein de la menuiserie d'Alexandre Piguet. Il y restera quelques années après l'obtention de son CFC, un peu plus de dix ans en tout. Ensuite, il ira travailler chez Robert Baumgartner durant deux ans, à la menuiserie Pascal Quillet une douzaine d'années, avant de partir pour la menuiserie David Egli pour deux ans. Ces expériences enrichissantes lui donnent le goût de l'entrepreneuriat : il ouvre sa propre entreprise en 2010, travaillant seul, avec, de temps à autre, un employé temporaire. Il fermera cette entreprise florissante lorsqu'il obtient son poste actuel à la Commune, le 1er septembre 2017.

Poste à la Commune

Son poste consiste à gérer le secteur atelier et les collaborateurs qui y sont rattachés. Cela consiste à mener à bien des chantiers divers, plus ou moins lourds et conséquents, qu'il s'agisse de rénovations ou de réparations diverses et variées, et ce pour tous les bâtiments communaux. Les collaborateurs du secteur atelier sont tous au bénéfice de compétences métiers différentes (menuiser, maçon, électricien, sanitaire et peintre-carreleur). Jusqu'alors, Ernst avait toujours travaillé comme menuisier, mais son poste ici au sein de la Commune le satisfait pleinement, dans le rôle de gestionnaire de son équipe et responsable administratif, plutôt que dans les travaux physiques. Il a ainsi eu le changement qu'il souhaitait pour sa vie professionnelle. S'il devait ressortir des faits marquants dans son travail, ce serait d'abord son premier chantier, la réadaptation de l'un des appartements du bâtiment des Régents, qui faisait office de bureaux avant de redevenir un appartement, et où il a eu beaucoup de plaisir à suivre les gros travaux de rénovation et de remise à neuf qui ont été réalisés. Les travaux effectués au Bâtiment des Services d'Exploitation lui ont aussi laissé un excellent souvenir, celui d'avoir l'opportunité d'aménager son lieu de travail et celui de ses collègues.

Temps libre

Son temps libre, Ernst l'aura occupé 22 ans en étant membre du Conseil communal, activité qu'il a quittée lors de sa prise de poste à la Commune. Il a aussi beaucoup joué au basketball, sport pour lequel il a été entraîneur. Peu avare de son temps, il a aussi fait partie de Terres des hommes dans la Broye. Dorénavant, c'est en famille qu'il profite de son temps libre. **AH**

Carte de Fidélité
« SIC luceat lux »*

(* locution latine signifiant « Ainsi brille la lumière »)

La Ville de Payerne, pour soutenir sa vie économique en ces temps difficiles, invite la population payernoise à effectuer ses achats dans les commerces de notre cité affiliés à la SIC.

Il s'agit d'effectuer, le plus rapidement possible, 6 achats de Fr. 10.-- min., selon la liste des magasins, restaurants et autres lieux professionnels contenus dans une liste annexée répartie en 4 catégories (« alimentation », « restauration », « commerces », et « soins et beauté »). À noter que les 3 achats de la catégorie « alimentation » doivent automatiquement s'effectuer dans 3 endroits différents.

Prière de garder les 6 tickets de caisse comme justificatifs, faute de quoi la carte ne sera pas valable.

Les 400 premières personnes qui auront rempli totalement leur carte « SIC luceat lux » recevront un bon de Fr. 50.-- à faire valoir dans les commerces affiliés à la SIC. Le coupon totalement rempli doit être amené au Greffe de l'Hôtel de Ville (1er étage).

Un grand merci pour votre précieux soutien et… bons achats !

Joyeuses Fêtes !

Carte de Fidélité
« SIC luceat lux »*

(* locution latine signifiant « Ainsi brille la lumière »)

COORDONNÉES

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

NPA / LOCALITÉ : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____

ACHATS EFFECTUÉS

ALIMENTAIRE

minimum Fr. 10.--

minimum Fr. 10.--

minimum Fr. 10.--

COMMERCES

minimum Fr. 10.--

RESTAURATION

minimum Fr. 10.--

SOINS & BEAUTÉ

minimum Fr. 10.--

Date : _____

Visa : _____

N° : _____

Membres SIC

ALIMENTAIRE

- Au Cochon d'Or
- Aux 1000 Feuilles
- Boissons Corboz Cave Broyarde
- Boucherie-Charcuterie Weber
- Boucherie Serge Villomet
- Chez Cathy
- COOP Société Coopérative
- La Papille Gourmande
- Laiterie Payernoise
- Société Coopérative Migros Vaud
- Vinolio

SOINS & BEAUTÉ

- Absolute Hairdressing
- Art Optique
- Droguerie du Portail
- GaleniCare AG (Amavita)
- Instant Beauté Esthétique
- Lunetterie de la Broye
- Mademoiselle M. Coiffure
- Optic 2000
- SB Coiffure
- The Beauty Keys

RESTAURATION

- Auberge de la Couronne
- Auberge de Vers-chez Perrin
- Charlie's Scottish Pub
- Hôtel et Restaurant la Suite
- JM Crêpes
- Mc Donald's Suisse
- La Scala
- Le Cheval Blanc

COMMERCES

- Aux 4 coins du Monde
- Boutique Séduction
- Boutique SOS
- Boutique Zig-Zag
- Boutique Trianon
- Burotec
- Centre Riesen Broye
- Clématite Sauvage
- Cordonnerie Les Amériques
- Cuanoud
- Domino Sport
- Dosenbach
- Dubey Communication - Electricité
- Felix Emery
- Garage/Carrosserie Friedli
- Groupe E plus
- Karting Payerneland
- La Broye Hebdo
- Landon Photo Services
- L'indispensable
- Mauri & Cie Chaussures
- Michel Kolly
- MMK Boutique
- Chez Smoke - cigarette électronique /Swisssmoke
- Page deux mille seize
- Papeterie de l'Angle
- Pro Cycles Associés
- RM Soft
- Ryser Groupe
- Stégi Graphic
- Vögele Shoes
- WOP - World of Party
- Zanotta Mode

Nocturnes

les 18, 21 et 23 décembre 2020, jusqu' à 22 h 00

Comme chaque année, la SIC organise ses nocturnes qui auront lieu, pour la première fois, durant trois soirées, les 18, 21 et 23 décembre prochain.

Le vendredi 18 décembre, venez rendre visite au Père Noël dans son igloo situé devant la fontaine du Banneret à proximité de la Place du Tribunal. Il sera accompagné d'animaux de la ferme. Des stands proposant des crêpes à l'emporter et des caramels seront également sur place.

Ces animations se dérouleront de 18 h 00 à 22 h 00.

Durant les soirées des nocturnes, profitez d'utiliser le bus urbain gratuitement !

CM

Elections communales

séance d'information

Les élections communales s'approchent à grands pas, il est temps de planifier une séance d'information pour les citoyennes et citoyens d'origines étrangères avec droits d'éligibilité et de vote. La Commune de Payerne, mettra sur pied une séance le lundi 1er février 2021 à la Halle des Fêtes. Les participants seront invités personnellement par courrier. Lors de cette séance, le processus démocratique sur le plan communal sera expliqué au travers d'une présentation d'environ 40 minutes. Nous mettrons, aussi, à disposition des bulletins de vote « fac-similé » pour faciliter l'exercice. Au terme, de cette présentation, les participants seront invités à s'informer auprès des partis en lice. Chaque formation politiques sera présente avec un stand pour partager son programme et ses idées. **CM**

Vous aimez votre commune. Vous avez envie de participer à son quotidien et à son développement. Vous voulez partager vos compétences. Portez-vous candidat·e aux élections communales du 7 mars 2021 !

MUNICIPALITÉ OU CONSEIL COMMUNAL ?

La Municipalité est l'organe exécutif de la commune. Elle gère notamment les affaires liées aux finances, aux travaux, à la culture, au social, à l'urbanisme et aux services industriels. Elle a pour mission de définir le développement futur de la commune.

Le Conseil communal ou général* est le parlement de la commune. Il débat des aspects de la vie communale, fait des propositions et vote, notamment sur le budget et les comptes communaux. Par ses interventions, il oriente la politique menée par la Municipalité et participe au développement de la commune.

*Toutes les citoyennes et tous les citoyens peuvent siéger au Conseil général en s'adressant à l'administration communale ou au bureau du Conseil.

DE NATIONALITÉ SUISSE OU ÉTRANGÈRE, VOUS AVEZ LE DROIT DE VOUS PRÉSENTER !

Vous devez avoir 18 ans révolus et être domicilié·e dans la commune.
Si vous êtes titulaire d'un permis B ou C, vous devez être établi·e depuis plus de dix ans en Suisse, dont trois ans au moins dans le canton de Vaud.

Faites le pas, portez-vous candidat·e !

Vous pouvez obtenir tous les renseignements nécessaires auprès de votre administration communale.
Le délai de remise des dossiers de candidature pour le 1er tour des élections est fixé au 18 janvier 2021 à 12h.

PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch

Les marchés hebdomadaires

Chaque jeudi et samedi matin au pied de l'Abbatiale

Payerne regorge de petits commerces, mais ses rues vivent aussi au rythme des marchés.

Ainsi, s'il demeure un lieu à part, un endroit qui semble épargné du stress de la vie quotidienne, c'est le marché. Ici, on prend son temps. Faire son marché, c'est avant tout flâner et profiter d'un lieu de rencontre et de partage. On y échange des sourires, mais aussi des points de vue ou des recettes.

Deux fois par semaine, les maraîchers, fleuristes et artisans vous accueillent au pied de l'Abbatiale, sur la jolie place en pavés. Fruits, légumes de saison, articles bio, produits laitiers, viande, boulangerie, et plein d'autres marchands/artisans, vous y trouverez de tout !

Jeudi
Place du Marché, au pied de l'Abbatiale
de 06 h 00 à 12 h 00

Samedi
Place du Marché, au pied de l'Abbatiale
de 08 h 00 à 13h00

Les marchés seront fermés durant les fêtes soit du 24 décembre 2020 au 7 janvier 2021.

« Payerne et ses Hameaux, Ville lumières »

Concours de la Société de développement

Société de Développement Payerne

A l'occasion des fêtes de fin d'année, vous êtes nombreux à « illuminer » Payerne et ses Hameaux. Cette année, plus que jamais, ces décorations viendront « réchauffer » nos cœurs. C'est pourquoi, la Société de Développement de Payerne lance un concours pour récompenser les plus belles décorations. Vous trouvez le règlement du concours sur le site https://www.societedeveloppementpayerne.ch/

SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER

- Date d'inscription : jusqu'au 20 décembre 2020 minuit, sur le site www.societedeveloppementpayerne.ch/
- Vote : entre le 21 et 24 décembre 2020, par des représentants du comité de la Société de Développement

De plus, prenez le temps d'admirer les vitrines des commerçants, des restaurants et bars qui participent à ce concours sous la rubrique « commerçants, restaurants et bars » et votez pour votre décoration de vitrine préférée, sur le site www.societedeveloppementpayerne.ch.

SI VOUS ÊTES UN COMMERÇANT, TENANCIER D'UN RESTAURANT OU D'UN BAR

- Inscriptions sur le site www.societedeveloppementpayerne.ch
- Vote : entre le 9 et 24 décembre 2020, 50% votes de la population, sur le site www.societedeveloppementpayerne.ch, 50% votes du comité de la Société de Développement

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Dimanche 27 décembre à midi sur le site www.societedeveloppementpayerne.ch.

PRIX POUR CHAQUE CATÉGORIE

- 1er : Fr. 150.--
- 2e : Fr. 100.--
- 3e : Fr. 50.--

La Société de Développement de Payerne vous remercie de votre participation et vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

« Cité de l'énergie »

Un titre qui met Payerne en lumière !

Cité de l'énergie Payerne Ville solaire

Le plus grand champ solaire de Suisse a vu le jour à Payerne, en octobre 2015. A cette occasion, la Ville s'est vu décerner pour la première fois le Label « Cité de l'énergie », pour les efforts fournis et les projets mis en place. Sa cote était de 52.5 pts.

5 ans plus tard, un réaudit, réalisé en juin 2020, a confirmé que les Payernois/es sont de bons élèves. En effet, la Commission du label de l'Association « Cité de l'énergie » a décidé de renouveler ce label pour les résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique communale. En effet, le résultat obtenu lors de ce réaudit est de 64.3 pts ! La progression est impressionnante. Et ce n'est qu'un début…

80'000m^2 de panneaux solaires ont déjà été installés dans notre cité, la fréquentation de la ligne de bus est en hausse, le chauffage à distance et l'éclairage public par LED se précisent.

On parle de plus en plus de covoiturage, de pistes cyclables, d'espaces verts. Une première édition d'un « Dimanche sans voiture » est même agendée, en septembre 2021.

Stratégiquement, faut-il se contenter de conforter nos bonnes habitudes ou aller de l'avant et tenter de décrocher le « Label Or » (75 points), lors du prochain réaudit prévu dans 4 ans ?

- Et vous, qu'êtes-vous prêts/es à mettre en place au quotidien, pour le bien de notre environnement ? **EN**

Journée des Communes Vaudoises

Voilure réduite

UCV 2020+1 PAYERNE

Le comité d'organisation et l'UCV ont décidé de revoir les contours de cette importante manifestation pour 2021, en raison du Covid-19.

Pour rappel, la Journée des communes vaudoises – inscrite au patrimoine immatériel vaudois – est une fête reconnue comme une tradition vivante. Chaque année, un comité d'organisation d'une commune membre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) prépare cet événement dont l'objectif est de rassembler élu·es et employé·es des administrations communales vaudoises pour un moment d'échanges et de convivialité. L'événement comporte traditionnellement deux volets : l'assemblée générale de l'UCV, autour de laquelle s'articulent des visites récréatives, un repas et une fête.

L'assemblée générale de l'UCV est maintenue

Devant les incertitudes liées aux normes sanitaires imposées par les autorités fédérales et cantonales et face à leur répercussion éventuelle sur l'opportunité de maintenir la Journée des communes vaudoises, qui réunit près de 1'800 personnes, le comité d'organisation et l'UCV ont décidé de suspendre les importants préparatifs de la manifestation. Ainsi, l'assemblée générale de l'UCV est maintenue à la Halle des fêtes de Payerne le samedi 12 juin 2021. La forme que prendra le moment de convivialité à partager après la tenue de l'assemblée générale de l'UCV sera définie quelques semaines seulement avant l'événement, afin de tenir compte de l'évolution de la situation du Covid-19.

Annulation des activités

Toute la partie festive prévue par les organisateurs payernois tombe à l'eau. Cette décision s'est imposée, à contre cœur, afin de ne pas engager des forces inutilement ni d'avoir à assumer des coûts démesurés. Ainsi, les visites et animations pour les accompagnants, le cortège, le banquet, les animations musicales, le village des sponsors et la « Ville en fête » sont annulés. Nous remercions tous nos partenaires, sponsors, public et toutes les autres personnes impliquées dans cet événement pour leur compréhension.

La Municipalité profite de la dernière édition du Trait d'Union de l'année pour vous adresser ses meilleurs voeux. Elle vous souhaite une bonne année 2021, que ce nouveau millésme soit porteur d'espoir et de renouveau.

LA DER

Services hivernaux 2020 - 2021

Déneigement et salage des routes communales

Afin de renseigner et de prévenir la population payernoise avant l'hiver sur le déneigement des routes et places, la Municipalité communique ce qui suit.

Déneigement et gravillonnage

Ce ne sont pas moins de 80 km de routes ou rues que le service de l'entretien du domaine public doit déblayer lorsqu'il a neigé. Aux voies de communication viennent encore s'ajouter les trottoirs du centre-ville. Certaines priorités ont donc été choisies car il est impossible de déblayer toutes les rues en même temps.

Nous profitons de rappeler aux propriétaires et bordiers de chemins ou accès privés que le déneigement de ces surfaces leur incombe. Nous remercions d'avance les propriétaires qui déblayent la neige. Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des espaces privés (règlement de police art. 37).

Les endroits stratégiques ou dangereux sont en principe salés. Le secteur de l'entretien du domaine public, lors de chutes de neige nocturnes, s'affaire dès 04 h 00 et fait tout son possible pour que la population de Payerne et les automobilistes puissent se déplacer en toute sécurité.

Salage

Depuis plusieurs années, la Municipalité de Payerne respecte les directives de l'Office fédéral de la protection de l'environnement et de l'eau. Ces directives demandent aux collectivités publiques de limiter au strict minimum le salage des routes. A Payerne, seuls les axes routiers principaux et quelques rues en pente sont recouverts de fondants chimiques, au besoin de gravillons.

Ce respect des directives ne nous permet pas de sécuriser l'entier des 80 km de routes communales et de trottoirs, mais engendre par contre :

- une économie substantielle de produits et par conséquent un allégement du budget ;
- la limitation des dégâts par le sel sur nos routes et ouvrages ;
- le respect de l'environnement.

Nous vous informons que la route des Bodérons (entre Crève-Cœur et Corges) ne sera pas déneigée, ni salée (hormis l'accès à l'habitation existante, depuis Crève-Cœur).

Enfin, il est clair qu'il peut parfois subsister quelques endroits dangereux et la Municipalité compte sur la compréhension et la prudence de chacun. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et les équiper en conséquence.

Pour d'éventuels renseignements complémentaires, l'Administration communale (026/662.65.30 ou email travaux@payerne.ch) est à disposition de la population.

AH

Horaires durant les fêtes

Administration communale, ramassage des déchets et déchetterie

	Déchetterie	Ramassage des déchets
Lundi 21 décembre 2020	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Est
Mardi 22 décembre 2020	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Ouest
Mercredi 23 décembre 2020	Ouvert de 13 h 30 à 18 h 00	Pas de ramassage
Jeudi 24 décembre 2020	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Est + Hameaux + Trey
Vendredi 25 décembre 2020	Fermé	Pas de ramassage
Samedi 26 décembre 2020	Ouvert de 09 h 00 à 17 h 00	Pas de ramassage
Lundi 28 décembre 2020	Ouvert de 13 h 30 à 17 h 00	Est
Mardi 29 décembre 2020	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Ouest
Mercredi 30 décembre 2020	Ouvert de 13 h 30 à 18 h 00	Pas de ramassage
Jeudi 31 décembre 2020	Ouvert de 07 h 15 à 12 h 00	Est + Hameaux + Trey
Vendredi 1er janvier 2021	Fermé	Pas de ramassage
Samedi 2 janvier 2021	Fermé	Pas de ramassage

Reprise de l'horaire habituel le lundi 4 janvier 2021.

Guichets de l'Administration communale

La Municipalité informe la population que les guichets de l'Administration communale seront fermés du jeudi 24 décembre 2020 à 11 h 30 au vendredi 1er janvier 2021.